

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Epreuves-de-specialite-de-l-harmonisation-oui-mais-dans-la-transparence>



école & société

Épreuves de spécialité : de l'harmonisation oui, mais dans la transparence

- Éducation - Les lycées -

Publication date: jeudi 13 avril 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

L'histoire se répète (encore) cette année ! Alors que les notes de épreuves de spécialité viennent d'être dévoilées, plusieurs correcteurs ont constaté que des modifications avaient été apportées en aval de leur saisie particulièrement en SES, provoquant incompréhension et parfois colère.

Une harmonisation dans les règles ?

Avec la dématérialisation des copies et la mise en place du logiciel *Santorin* qui le permet, les correcteurs reçoivent les productions des candidats au baccalauréat de façon dématérialisée et les corrigent en ligne. Ils peuvent ensuite consigner les notes obtenues par les lycéens. Or, certains correcteurs se sont aperçus que des résultats avaient été modifiés avec pour justification celle de l'harmonisation.

Cette harmonisation est une pratique courante qui existe depuis longtemps. Elle permet d'intervenir par lots ou par partie de lots en cas d'écart importants de notes avec la moyenne académique. Lors de la session 2022, cette harmonisation avait semble-t-il été plus massive qu'à l'accoutumée, en particulier pour neutraliser les différences entre les deux sujets selon le jour de passation. Cette année encore, le schéma semble se répéter. On ne peut que regretter que les enseignants découvrent ce phénomène a posteriori, sans aucune information ni concertation.

Le SE-Unsa rappelle une nouvelle fois avec force la nécessité de dialogue entre correcteurs et correctrices du baccalauréat et les corps d'inspection. L'harmonisation dans le cadre de la réforme du baccalauréat est nécessaire pour conserver une équité de traitement entre tous les candidats sur tout le territoire national. Néanmoins, le travail et le sérieux des correcteurs et des correctrices du baccalauréat ne sauraient être remis en cause par une modification arbitraire des notes qu'ils-elles ont attribuées sans leur aval et en dehors de commission transparente. Le SE-Unsa souhaite donc qu'aucune modification de note n'intervienne en dehors des commissions d'harmonisation.